

**CIRCULATION** A la demande des résidents, le quartier sierrois devient une zone 30 à l'heure.

# Désormais, on lève le pied à Muraz

CHRISTIAN DAVER

Depuis quelques jours, Muraz se trouve dans un secteur à vitesse réduite. Les automobilistes qui traversent le quartier sierrois, de l'entrée ouest à la hauteur de la bifurcation vers la Corniche du Soleil, au départ de la route menant à Veyras, en passant par les ruelles adjacentes, doivent lever le pied et rouler à la vitesse de 30 km/h. Ce sont les habitants de Muraz qui ont demandé cette mesure par le biais de leur société de développement. Ces jours passés, la police municipale a informé les automobilistes sur la façon de se comporter dans cette zone à vitesse réduite. « Nous avons organisé une action de sensibilisation auprès des automobilistes. Une action de sensibilisation que l'on mène à chaque fois qu'une zone est modifiée. A Muraz, ce sont 500 flyers qui ont été distribués dans la rue par la police. A titre d'exemple, 3000 papillons avaient été distribués au centre-ville de Sierre lorsque fut aménagée la zone 30 à l'heure », précise le commissaire Paul-Alain Beysard.



Avec ces énormes marquages peints sur la chaussée, l'automobiliste qui traverse Muraz n'a plus aucune excuse s'il dépasse les 30 km/heure. LE NOUVELLISTE



Les Sierrois ont l'habitude de rouler à 30 à l'heure. Ici, la zone du centre-ville. LE NOUVELLISTE

tes circulant à la rue de Muraz, en direction de Sierre, accordent la priorité aux automobilistes venant de la rue de la Vannire; et ceux qui circulent en direction de Veyras, accordent la priorité aux automobilistes venant de la route de Riondaz; et ceux montant la route de Riondaz accordent la priorité aux automobilistes venant de Veyras.

## C'est l'ATE qui le dit

Il est prouvé que la sécurité de tous les usagers de la route s'améliore lorsque la vitesse est limitée à 30 km/h dans les traversées des localités. C'est l'ATE (Association Transports et Environnement) qui le dit.

Et lorsqu'on parle de rues ou de routes, on se réfère presque toujours à la circulation automobile. Mais la rue est très souvent aussi un espace de vie, un lieu social. « Ralentir améliore donc la qualité de vie et de l'habitat », relève l'ATE.

Lors d'un freinage, une voiture circulant à 30 km/h s'immobilise 14 mètres plus loin, tandis qu'en ce point, la vitesse d'un véhicule roulant à 50 km/h n'a pas encore baissé. Une étude a montré que la fréquence des accidents impliquant des enfants était de 3,2 fois inférieure lorsque la vitesse moyenne des véhicules était réduite de 50 à moins de 40 km/h. En effet, en conduisant moins vite, le conducteur élargit son champ visuel et a donc la possibilité de réagir plus rapidement. ●

## Priorité de droite

Brièvement résumée, une zone 30 à l'heure se veut un terrain de cohabitation entre automobilistes, piétons et cyclistes. Les premiers doivent se montrer prudents et prévenants vis-à-vis des seconds, en leur facilitant la traversée de la route. Quant aux piétons, s'ils peuvent traverser où bon leur semble – les passages piétons sont en principe supprimés dans les zones 30 – ils ne doivent pas oublier que les voitures restent prioritaires et donc d'y regarder à deux fois.

Pour l'automobiliste, la règle de la priorité de droite s'applique généralement dans les zones 30. Ainsi à Muraz, les automobilis-

près du canton doit s'accompagner d'un rapport d'expertise. Ensuite, c'est le même canton qui donne son feu vert à la réalisation. Pour ce qui est du quartier de Muraz, nous avons abaissé les trottoirs car sur une zone 30 à l'heure, piétons et automobilistes sont appelés à mieux cohabiter. En supprimant la plupart des passages pour piétons, ces derniers peuvent traverser la chaussée un peu partout en ayant bien sûr l'œil sur l'arrivée d'une auto-



PAUL-ALAIN BEYSARD COMMISSAIRE

mobile. Nous avons également posé une signalisation très marquée de la nouvelle zone, tant au niveau des panneaux que du marquage de la chaussée», souligne l'ingénieur.

« Cinq cents flyers ont été distribués aux automobilistes dans les rues de Muraz. »

## Zone 30 et contraintes

C'est le Service technique de la commune de Sierre par son ingénieur Stéphane Delaloy qui a été mandaté pour mener à terme cette étude. « Pour délimiter une zone qui passe à 30 km/h, il ne suffit pas de poser deux panneaux à ses extrémités. Cette zone s'inscrit dans un aménagement global et la demande déposée au-

## MÉMENTO

### CHÂTEAU MERCIER

**Concert-apéritif.** Dimanche 30 octobre à 11 heures concert de Felix Froschhammer, violon, et Julia Froschhammer, piano. Œuvres de Falla, Ravel, Chausson, Albeniz, Sarasate. A la fin du concert apéritif offert. Entrée libre.

### ARMÉE DU SALUT

**Célébration.** Dimanche à 17 h 30 (ouverture des portes à 17 h) à la Sacoché avec le Chœur du Cœur, ASA-Valais.

### UNIPOP SIERRE

**Deux conférences.** Mardi 8 novembre à 19 h 30 à la grande salle de l'Hôtel de Ville, conférence de Thérèse Labanti sur vos droits en AVS. Mercredi 9 novembre à 19 h 30, également à la grande salle de l'Hôtel de Ville, Brigitte Mudry-De Quay parlera des médecines douces dans les maladies cancéreuses.

PUBLICITÉ

7 soirées  
jusqu'au 7 novembre

LA CHASSE

AU MANOIR  
à VISSOIE

027 475 12 20  
www.aumanoir.ch

Fondue au muscat

**SIERRE** L'institution sociale à l'étroit change d'adresse.

## Emera agrandit ses bureaux

Emera, institution sociale valaisanne, étend son espace et son personnel à Sierre. Jeudi, elle a inauguré ses locaux à l'avenue Général-Guisan 18. Elle quitte ainsi les anciens locaux de l'avenue Max-Huber 2, vers la place de l'Hôtel-de-Ville.

En comparaison intercantonale, Emera a toujours été à l'avant-garde. Il s'agit d'une institution de droit privé sans but lucratif et reconnue d'utilité publique. Le président du conseil de fondation est l'ancien conseiller national Jean-Noël Rey. L'institution est divisée en deux grandes ailes: le service Social Handicap (SSH) dirigé par Romaine Schnyder et les services Hébergement et Socio-professionnel. Celui du Haut-Valais est dirigé par Emmy Fux, tandis que celui du Valais romand est dirigé par Olivier Bayard. Il y a également trois responsables régionaux du service Social Handicap. Pour le Valais central: Pierre-André Milhit, pour le Haut-Valais Claudia Wyer et pour le Bas-Valais Sandra Pamatier.

Depuis le premier janvier 2011, le SSH est l'interlocuteur de référence pour toute personne adulte en situation de handicap en Valais, pour peu qu'elle souhaite un accompagnement par une institution spécialisée dans l'hébergement ou l'occupation.



Ils inaugurent les nouveaux locaux d'Emera, avenue Général-Guisan 18 à Sierre: Pierre-André Milhit, Jean-Noël Rey et Claudia Wyer. n.f.

La nouvelle péréquation financière, renommée répartition des tâches (RPT) entre Confédération et cantons, est passée par là. Désormais, Emera détient un contrat de prestations avec le Valais. « Notre objectif est de trouver une place pour chaque personne handicapée », précise le responsable du Valais central. « Grâce à la réorganisation, nous possédons maintenant un instrument de contrôle précis de la situation dans tout le canton. »

## Le Valais bon élève

Le Valais a été le premier à faire son rapport sur la situation de ses institutions sociales. Ce rapport a été validé par l'Of-

fice fédéral des assurances sociales. A partir du premier janvier prochain, notre canton deviendra donc indépendant en la matière. Jean-Noël Rey prévoit une augmentation des postes de travail d'ici à 2014. Chaque année, plus de 2000 personnes sont accompagnées par le service Social Handicap. Et plus de 120 personnes avec des troubles psychiques sont placées dans les structures du service d'hébergement. Plus de 250 personnes participent aux activités du service Socio-professionnel. Et la tendance est haussière: on attend 500 patients de plus ces prochaines années. ● PASCAL CLAVAZ

**SIERRE**

## La saison des rencontres multiculturelles

« Pour nous, l'intégration passe par la rencontre. » Forts de ce précepte, Marie-Françoise Pitteoud, déléguée à l'intégration et la jeunesse de la ville de Sierre, et un groupe de travail ont mis sur pied « Les soirées 4 saisons », dont la première se déroulera le samedi 4 novembre prochain à la Sacoché (19 heures). L'idée est simple: se faire rencontrer, quatre fois par année, des Sierrois bon teint et des populations aux horizons divers, pour échanger et partager.

## Cent nationalités

L'animation et l'organisation des soirées récréatives seront assurées par une communauté étrangère et une société sportive et/ou culturelle de la ville. Car Sierre, dans ces deux domaines, est riche et dynamique. Par exemple, la cité dénombre près de 100 nationalités!

« Avant de nous lancer, nous avons tâté le terrain auprès des associations, en leur exposant notre idée. Une quinzaine d'entre elles a manifesté son intérêt pour participer à une soirée 4 saisons. Plusieurs communautés étrangères se sont aussi montrées intéressées. Cet enthousiasme est motivant pour nous! Cela montre que les Sierrois ne sont pas frileux lorsqu'il s'agit de se lancer dans de nou-

veaux projets et d'aller à la rencontre de l'autre », relève Marie-Françoise Pitteoud.

Le chœur GénérationS et la communauté du Maghreb seront les premiers à se lancer dans l'aventure, le 4 novembre, pour la soirée automnale. Ils se sont rencontrés à plusieurs reprises pour concocter un programme, qui marie les cultures valaisanne et maghrébine. Les idées ont fleuri, débouchant sur un programme riche, dont le fil rouge est l'échange.

Même le repas sera préparé ensemble; le couscous sera préparé par le groupe maghrébin, mais les chanteurs prépareront le dessert. Et la décoration naviguera entre les deux cultures.

« Chacun s'est montré réceptif et ouvert aux idées de l'autre. Cette initiative est réjouissante. L'objectif est que les participants ne restent pas dans leur coin, mais partagent », reconnaît Thierry Epiney, directeur du chœur GénérationS.

Le fil rouge de la soirée restera l'échange. Un seul exemple: un chant final groupera les participants et sera interprété en langue arabe. Ces soirées sont ouvertes à tous. ● BC

Entrée libre, inscription obligatoire:  
027 452 02 34 ou integration@sierre.ch